Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Janvier-février 2017
volume 31
numéro 1

LA CSN UNE FORCE INCONTOURNABLE AU DES LUTTES

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central
du Montréal métropolitain–CSN
est publié à 2 500 exemplaires

Responsable : Manon Perron
Coordination et rédaction : Emmanuelle Proulx
Conception graphique : Jean Gladu
Montage : Julie Lampron-Lemire
Correction des textes : Michèle Delsemme
Photographies : Michèle Delsemme, Michel Giroux, Julie Lampron-Lemire et Emmanuelle Proulx
Illustration : Rachel Desjardins
Impression : Accent Impression
Distribution : CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
julie.lampron-lemire@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Janvier et février

25
Assemblée générale

11-12-13 janvier
1er-2-3 février
20-21-22 février
Exécutif syndical I

12-13 janvier
9-10 février
Inititiation à la santé sécurité du travail

18-19 janvier
6-7 février
Trésorerie

20 janvier
Comité de surveillance

23-24 janvier
27-28 février
Délégué-e syndical

26 et 27 janvier
Initiation to Health and Safety

3 février
SGS logiciel de trésorerie

16-17 février
Union Steward

20-21-22 février
Exécutif syndical II

22-23-24 février
Accidents et maladies du travail

coup d'oeil sur l'assemblée

Chartrand, un amoureux de la poésie

À l'assemblée générale du 7 décembre, la présidente du conseil central a invité les délégué-es à participer à la prochaine rencontre des états généraux sur le syndicalisme, volet régional, le samedi 4 février, qui sera animée par Christian Nadeau, du département de philosophie à l'Université de Montréal. Par ailleurs, Dominique Daigneault a rappelé la démarche participative en vue du 65e Congrès de la CSN : « Nous souhaitons que de nombreux syndicats y prennent part pour que les préoccupations des membres puissent ressortir lors du congrès qui se tiendra du 5 au 9 juin. Dans un autre ordre d'idées, elle a souligné la sortie de la CSN, à la suite de la publication du rapport du Directeur de la santé publique de Montréal, au sujet des agences de location de personnel, lequel fait état des nombreux emplois précaires offerts par ces agences et où les immigrantes et immigrants sont surreprésentés. On apprend aussi que ces emplois présentent des risques élevés ou extrêmes de lésions professionnelles. La CSN revendique un encadrement strict des agences de location de personnel via une réforme législative des lois du travail.

Puis, **Suzanne-G. Chartrand** a présenté l'ouvrage qu'elle a dirigé avec le graphiste Jean Gladu, *À bas les tueurs d'oiseaux*, en hommage à son père, Michel Chartrand. « Pourquoi ce livre, parce qu'il aurait eu 100 ans ce mois-ci et parce que nous avons voulu présenter une autre facette de l'homme, constamment dépeint de façon caricaturale. »

Une trentaine de personnes y signent un texte, des témoignages inspirés par le grand héritage de Chartrand. « Michel était un contemplatif, un amoureux de la poésie, de la lecture et de la musique, il adorait la nature. » La fille de Chartrand a salué le parcours de son père, un militant demeuré intègre toute sa vie qui a toujours dénoncé le système capitaliste. Elle a remercié la CSN, les conseils centraux et d'autres organisations syndicales pour leur appui.

Patrice Benoît, trésorier du conseil central, a par la suite présenté les états financiers au 30 juin 2016. Après six mois d'exercice, le conseil central a enregistré un déficit moindre que prévu. Le comité de surveillance, formé de Maxime Vallée-Landry, de Félix Sylvestre et de Sylvie Joly, a recommandé l'adoption des états financiers.

Ensuite, **Patrick St-Pierre** a fait part d'une rencontre organisée par le comité droit au travail, le 5 décembre, visant à amorcer une réflexion sur l'enracinement de la campagne en faveur du salaire minimum à 15 $ l'heure dans les milieux de l'enseignement. « On souhaite que les travailleuses et travailleurs précaires et à bas salaire soient au centre de cette lutte et on compte poursuivre des rencontres semblables dans les semaines et mois à venir, notamment auprès des syndicats du secteur privé. »

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 106 000 membres des secteurs public et privé, répartis au sein de près de 400 syndicats à Montréal, à Laval ainsi qu'au Nunavik et à la Baie James.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103925

La CSN, une force incontournable

Manon Perron
Secrétaire générale du CCMM–CSN

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les syndicats sont à pied d'œuvre à la suite de la fusion des établissements découlant du projet de loi 10. En 2015, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a imposé des mégastructures qui regroupent les établissements de santé sans aucune logique par rapport aux besoins de la population. Un an plus tard, les syndicats sont forcés de fusionner et, dans plusieurs milieux, un vote d'allégeance syndicale devra avoir lieu en février. L'opération se déroule maintenant : les équipes sont sur le terrain pour faire valoir que la CSN représente la meilleure organisation syndicale.

Ce genre de campagne est toujours préoccupant pour nos membres. Les premières questions posées sont pécuniaires et c'est bien normal que les gens s'inquiètent de leurs conditions de travail, lorsque confrontés à des changements de cette ampleur. À chaque fois, nos rivaux jouent sur cette corde sensible en tentant de faire la démonstration qu'ils sont plus avantageux. Tableaux et illustrations à l'appui, nous réussissons toujours à contrecarrer ces arguments et à réfuter les fausses informations. Ultimement, la CSN est beaucoup plus que cela. Elle est une force incontournable. Et ce n'est pas qu'un slogan.

L'histoire des luttes syndicales à la CSN témoigne de son engagement envers les travailleuses et travailleurs du secteur public, notamment du réseau de la santé et des services sociaux. Au début des années 1960, un vent de changement souffle sur la société qui atteint les employé-es des établissements de santé, alors aux mains des communautés religieuses. Les conflits sont nombreux puisque les conditions de travail sont pénibles et les salaires, nettement insuffisants. La semaine de travail dépasse facilement les 50 heures. Il faut avoir « la vocation » et faire vœu de pauvreté pour accepter d'y travailler. Les conflits de l'époque mènent à des grèves illégales qui feront en sorte que les employé-es du secteur public obtiendront le droit de grève. La mise en tutelle des institutions religieuses, en 1966, à la suite d'une grève de trois semaines des membres de la CSN conduira à la prise en charge par l'État du réseau de la santé et des services sociaux. Cette page d'histoire a contribué aux transformations sociales et a favorisé la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail dans le réseau.

La lutte des femmes

La CSN, c'est aussi le combat de la reconnaissance du rôle social des femmes. Grâce à la lutte des femmes, entre autres de nombreuses militantes de la CSN, le marché du travail a dû s'adapter à la présence des femmes et forcer les employeurs à faire des concessions sur les salaires, l'ajustement des horaires aux responsabilités familiales, les congés parentaux et la conciliation famille-travail-études.

La longue marche pour obtenir la Loi sur l'équité salariale en 1996 est un bel exemple de l'engagement de la CSN. Dès le début des années 1980, le comité de la condition féminine se donnait la priorité de porter cette revendication. La négociation collective, particulièrement dans le secteur public, et certaines mesures sociales avaient bien corrigé plusieurs discriminations, mais il fallait viser l'égalité des femmes sur le marché du travail. Avant l'adoption de cette loi, les femmes gagnaient en moyenne 30 % de moins que leurs collègues masculins.

Lorsqu'il a été question de faire opposition et d'offrir des alternatives aux politiques d'austérité, la CSN a initié le collectif Refusons l'austérité, réunissant les acteurs sociaux et syndicaux pour créer un front uni.

L'engagement de la CSN envers les femmes et les hommes qui œuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux est incontestable. La CSN est une force incontournable qui a passé l'épreuve du temps.

Services de garde éducatifs

Exiger un réinvestissement massif

Il faut défendre coûte que coûte les services de garde éducatifs du Québec et réinvestir massivement pour assurer des services de qualité aux enfants. C'est le message lancé lors de deux manifestations simultanées à Montréal et à Saint-Félicien, tenues le 3 décembre, durant lesquelles des milliers de cartes postales de la campagne CSN *Un réseau qui fait grandir* ont été déposées aux bureaux du premier ministre Philippe Couillard. Au total, près de 80 000 cartes postales ont été signées par la population depuis le lancement de la campagne.

La CSN poursuit sa lutte contre le saccage du réseau des services de garde et martèle qu'il faut adéquatement financer ce joyau québécois. Le réseau a subi des compressions de 300 millions de dollars depuis 2014, tandis que parallèlement, le gouvernement du Québec engrangeait des surplus budgétaires.

« Les services de garde sont en péril ! », s'est exclamée Carole Leroux, présidente du Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval–CSN (STCPEML–CSN). La porte-parole a énuméré les nombreux impacts des compressions dans le réseau, que ce soit dans l'alimentation et le personnel responsable des repas, le soutien et le matériel pédagogiques, les sorties éducatives, l'aide aux enfants ayant des besoins particuliers, la désinfection des lieux, etc. Madame Leroux a aussi dénoncé un « nouveau concept » introduit par le gouvernement, soit le « ratio-bâtisse », qui fait en sorte qu'un groupe d'enfants peut être sous la surveillance d'une autre éducatrice que celle de son groupe, pourvu que le nombre d'adultes respecte le quota imposé. « L'ajout de 30 millions de dollars récemment annoncés représentent 140 $ par enfant : c'est de la poudre aux yeux, compte tenu des 440 millions coupés sur dix ans. »

Manifestation le 3 décembre contre le saccage des services de garde éducatifs.

Accessibilité et universalité

Lors de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, à la mi-novembre, le conseil central s'est dit très inquiet des impacts des compressions sur les services offerts aux tout-petits et à leur famille, à la suite d'une enquête qu'il a réalisée auprès de responsables de service de garde en milieu familial (RSG) et de travailleuses en CPE. Cette étude a permis de brosser un tableau des nombreux problèmes vécus dans ces milieux. L'enjeu le plus important qui ressort du mémoire : la modulation des tarifs selon les revenus et les crédits d'impôt, qui favorisent les garderies privées, au détriment des services offerts dans les CPE et RSG subventionnés. Le 22 avril 2015, le gouvernement imposait la « taxe famille », mettant fin à une valeur fondamentale de la société québécoise, celle de l'universalité des services publics qui garantit à toutes les familles des services de qualité.

Tournée de députés clés

Une délégation du STCPEML–CSN a rendu visite, le 5 décembre, à trois députés « clés » du gouvernement, dont les fonctions de ministre sont en lien avec les services à la petite enfance, pour leur remettre le mémoire[1] présenté à la Commission sur l'éducation de la petite enfance, à la mi-novembre. Les représentants du ministre de l'Éducation et de la Famille, Sébastien Proulx, de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, et de la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, ont reçu le mémoire. On leur a aussi livré une affiche reprenant les dix recommandations soumises à ladite commission. Pour le STCPEML–CSN, le gouvernement doit reconnaître le rôle essentiel du réseau des services de garde et réaffecter l'argent nécessaire au maintien de services de qualité.

Angelo Vendetti
Conseiller syndical

www.ccmm-csn.qc.ca

[1] Mémoire présenté par le CCMM–CSN, le STCPEML–CSN, les Syndicats des responsables de service de garde en milieu familial et l'Association du personnel professionnel et administratif–CSN

Salaire minimum à 15 $ l'heure

La lutte se poursuit !

Les conditions météo difficiles n'ont pas empêché des membres de la campagne 5-10-15 d'aller à la rencontre de trois ministres du gouvernement québécois, le 12 décembre, pour revendiquer une hausse du salaire minimum à 15 $ l'heure. Le personnel politique de trois femmes faisant partie de la direction de l'État québécois, soit la ministre de l'Économie, Dominique Anglade, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, et la ministre de la Condition féminine, Lise Thériault, ont ainsi reçu une délégation organisée en caravane pour l'occasion.

« Au Québec, 25 % des salariés gagnent moins de 15 $ l'heure, et parmi ce nombre, les femmes et les immigrants sont majoritaires », soutient la vice-présidente du conseil central, **Suzanne Audette**. « En ces temps de guignolée, rappelons-nous que la pauvreté va en s'accroissant et que les travailleuses au salaire minimum peinent à joindre les deux bouts. »

Encore en 2016, ce sont les emplois occupés par des femmes qui sont les moins bien rémunérés. « Non seulement elles sont surreprésentées dans les emplois au salaire minimum, mais elles occupent également 57 % des emplois de moins de 15 $ au Québec », s'indigne Mélanie Gauvin, porte-parole de la campagne 5-10-15. D'autant plus que les femmes sont celles qui s'absentent encore le plus du travail pour répondre à des obligations familiales. « La hausse du salaire minimum à 15 $ et l'ajout de 10 jours de congé payé pour maladie et responsabilités familiales dans les normes minimales du travail sont des mesures concrètes pour freiner l'appauvrissement et atteindre une plus grande égalité entre les hommes et les femmes », d'ajouter la représentante. La campagne 5-10-15 est l'écho québécois d'un mouvement plus vaste, qui a pris naissance aux États-Unis. Malgré que plusieurs patrons d'ici brandissent le spectre de milliers d'emplois perdus si une telle amélioration du sort des bas salarié-es survenait, certaines entreprises ont déjà annoncé qu'elles acceptaient de relever ce défi et ont adopté une stratégie pour porter le salaire minimum à l'intérieur de leurs murs à 15 $ l'heure.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Campagne 5-10-15

Lancée le 7 octobre, la campagne 5-10-15 est menée par des groupes de défense des travailleuses et travailleurs non syndiqués, des organismes de lutte à la pauvreté et des organisations syndicales. Les trois revendications : obtenir son horaire de travail 5 jours à l'avance, disposer de 10 jours de congé payé par année pour maladie ou responsabilités familiales et gagner un salaire minimum de 15 $ l'heure.

Lock-out au Gouverneur Place Dupuis

Que du mépris

Quel affront de la direction de l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis qui, à quelques jours de Noël, a décrété un lock-out. La centaine de travailleuses et travailleurs de l'établissement se retrouvent donc sur le trottoir pour la période des Fêtes. Depuis le début des négociations, l'employeur affiche un mépris complet à l'égard des syndiqué-es. La CSN a entrepris toutes les démarches pour les soutenir dans leur lutte.

Alors que l'hôtel de la rue Saint-Hubert à Montréal décrétait un lock-out, le conflit de travail à l'Hôtel Pur, à Québec, prenait fin officiellement avec l'adoption à 98 % d'une entente de principe conclue entre le syndicat et la direction, comprenant le maintien des acquis et plusieurs gains intéressants.

Au lendemain du lock-out, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis (CSN) se sont réunis en assemblée générale pour planifier la suite des choses.

Maison l'Échelon

Une direction entêtée !

Rien ne va plus dans les négociations entre le syndicat et la direction de la Maison l'Échelon. En effet, le 2 novembre dernier, à la suite d'une offre globale et finale, les membres rejetaient les termes de celle-ci et votaient la grève du même souffle. Au moment d'écrire ces lignes, le syndicat a obtenu une rencontre de conciliation pour le 16 décembre et a reporté le déclenchement de l'arrêt de travail.

La Maison l'Échelon est une ressource intermédiaire en santé mentale. Elle offre de l'hébergement de différents types à près de 400 personnes, en plus de gérer un Centre de jour qui compte 550 membres et offre une vaste gamme d'activités. Près d'une centaine de membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Maison l'Échelon–CSN contribuent quotidiennement à la réinsertion sociale d'une clientèle souffrant d'une problématique de santé mentale. Un important conflit de travail avait secoué cet organisme en 2008 (voir l'encadré).

Une grande victoire !

Le 1er novembre 2008, les travailleuses du Centre de jour de la Maison l'Échelon entrent en grève générale illimitée pendant presque quatre mois. En plus des prestations du Fonds de défense professionnelle, les grévistes sont soutenues par une cotisation syndicale spéciale prélevée sur le salaire de tous les autres camarades de travail, ces derniers n'étant pas en mesure d'exercer un véritable droit de grève en raison des services essentiels à 90 % ou 100 %, selon les sites. À l'issue de la grève, les syndiqué-es obtiennent des augmentations salariales de 2,5 % par année pour les quatre années du contrat alors que d'autres reçoivent 3 % de plus pour l'année 2007. En raison des changements d'échelon, le rattrapage salarial atteindra jusqu'à 21 % pour certains. Un chèque de rétroactivité couvrant 22 mois de travail et un montant forfaitaire équivalent au salaire d'une semaine de travail leur sont aussi remis.

Entêtement idéologique

Cette fois, c'est la question du choix du fournisseur du contrat d'assurance qui est au cœur du litige. L'employeur refuse de consentir à changer de firme immédiatement, ce qui pourtant lui rapporterait des milliers de dollars d'économie annuellement, de même qu'aux travailleuses et aux travailleurs. Contre toute logique, la direction semble tenir *mordicus* à rester maître du contrat d'assurance, alors que l'assemblée générale du syndicat a plutôt choisi d'aller du côté de la SSQ. Toutefois, voilà qu'une tiède ouverture à changer éventuellement d'assureur le 1er mai 2017, apparue tardivement à la table de négociation, est maintenant assortie de la tenue d'un sondage auprès des employés-es. L'irruption de cette nouvelle procédure, qui n'avait jamais été soulevée en négociation, est parvenue par écrit au syndicat le 22 novembre. Ce soudain revirement patronal constitue en soi un élément de négociation de mauvaise foi.

De plus, la direction contrevient au Code du travail en menaçant de passer par-dessus le syndicat pour monter et administrer elle-même son sondage, qu'elle aura par la suite la latitude d'interpréter. Rappelons-le, l'agent négociateur est le syndicat et l'employeur ne peut tenter de s'immiscer dans le processus de représentation des travailleuses et travailleurs. Les membres ont largement débattu des primes onéreuses de l'actuel contrat d'assurance et de sa couverture inadéquate. Le consensus s'est ainsi fait autour de la SSQ et cette question est justement l'un des objets de l'actuelle négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Alors que l'attitude de l'employeur se situe de plain-pied dans le marais de la négociation de mauvaise foi et aussi de l'ingérence dans les affaires syndicales, le comité exécutif syndical, lui, est toujours à la recherche d'un terrain qui serait propice à la conclusion d'une entente de principe. Voilà pourquoi, pour l'instant, au lieu de déclencher le processus de grève et le passage obligé de la constitution de la liste des services essentiels, le syndicat a préféré demander l'intervention du ministère du Travail.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Négociation des chargé-es de cours à l'UQAM

Le SCCUQ se dote d'un mandat de grève

Les chargé-es de cours de l'UQAM ont rejeté à 96,5 % l'offre finale de l'employeur, le vendredi 25 novembre en assemblée générale, et 86 % des membres présents ont voté pour une banque de cinq jours de grève à utiliser au moment jugé opportun.

De retour à la table de négociation trois jours plus tard, le comité de négo patronal a dit qu'il ne retournerait pas voir ses mandants tant que le syndicat ne reverrait pas ses demandes à la baisse et qu'il refusait toujours de discuter des dernières contre-propositions syndicales. Devant cette situation, le comité de négo du Syndicat des chargé-es de cours de l'UQAM (SCCUQ[1]), par l'entremise de la FNEEQ-CSN, a procédé, le 30 novembre, à une demande de nomination d'un médiateur-conciliateur auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Une négo qui s'étire

Après 17 mois et 30 séances d'une négociation qui avançait à pas de tortue, la direction de l'UQAM a avisé le syndicat le 15 novembre qu'elle ne voulait plus se prêter au jeu de la négociation avec ses chargé-es de cours. Elle a alors déposé son offre finale à la table de négociation. Une offre qui ressemble étrangement à l'offre globale de septembre, rejetée unanimement en assemblée générale.

Cette offre finale contenait des augmentations salariales en deçà de celles offertes aux professeurs et aux employés de soutien – se limitant aux paramètres salariaux gouvernementaux, soit 6,75 % sur cinq ans. Un budget permettant aux chargé-es de cours de s'intégrer aux autres missions de l'université est gelé à 500 000 $ par année depuis dix ans. La somme des projets d'intégration présentés atteint, bon an mal an, le triple du budget. L'UQAM est prête à l'augmenter de 25 000 $ par année.

Les offres normatives répondent par la négative à nos principales revendications dont celles sur les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) et la clause réserve permettant aux étudiants à la maîtrise ou au doctorat d'enseigner. L'UQAM ne veut pas reconnaître le principe d'équité : pour un cours donné, les exigences devraient être les mêmes, quel que soit l'enseignant. Ces EQE sont déterminées, modifiées et attribuées aux chargé-es de cours par les professeur-es, sans droit de regard pour celles et ceux qui les obtiennent ou pas. Les profs choisissent leurs cours, indépendamment des EQE, puis accordent des charges de cours aux étudiantes et étudiants sans qu'ils aient à répondre aux mêmes exigences. Les charges restantes sont ensuite attribuées aux personnes chargées de cours répondant aux EQE.

L'UQAM refuse que nous soyons partie prenante à une future politique institutionnelle sur les environnements numériques d'apprentissage ou cours à distance. Le SCCUQ demande également la stabilisation de l'emploi à celles et ceux ayant donné aux moins trois cours par année au cours des cinq dernières années.

L'UQAM préfère maintenir les membres de ce corps enseignant dans la précarité et sur un siège éjectable. L'offre finale de l'employeur ne changera rien pour la moitié des membres du syndicat qui gagnent moins de 20 000 $ par année et qui sont en période de probation. L'administration préfère investir dans le béton et les agents de sécurité. Le contrat signé avec la firme Garda représente près de 50 millions de dollars pour cinq à sept ans et est le plus important depuis 2008, toutes universités montréalaises confondues.

Richard Bousquet
Vice-président à l'information du SCCUQ

sccuq.org

[1] Affilié à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ–CSN), le SCCUQ représente les quelque 2300 membres de ce corps enseignant depuis 1978.

10 milliards $ de solutions

Contrer le discours néolibéral

Le modèle néolibéral n'est pas une fatalité, soutient la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Main rouge). Réunis lors d'une conférence-débat, le 29 novembre, une brochette de panélistes ont déconstruit une série de mythes autour de la dette, de la création-redistribution de la richesse et de l'austérité. En fait, la coalition propose 20 solutions permettant d'obtenir près de dix milliards de dollars en nouveaux revenus pour le Québec. Essentiellement, elle revendique l'instauration de 11 paliers d'imposition, le contrôle du coût des médicaments, l'imposition d'une taxe sur le capital des banques, le resserrement de la fiscalité des entreprises ainsi que la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux.

La Coalition Main rouge a également développé deux nouvelles solutions fiscales. On estime urgent de mettre fin à l'incorporation des médecins qui permet de réduire leur facture fiscale, puisque les revenus publics versés par la RAMQ sont encaissés par l'entreprise du médecin qui, par la suite, lui verse un salaire. L'incorporation permet ainsi aux médecins de reporter de l'impôt et de fractionner des revenus avec des membres de sa famille. La coalition estime à 100 millions de dollars les sommes qu'on pourrait aller chercher avec la fin de l'incorporation des médecins.

Aussi, elle estime qu'il faut taxer le capital des fondations privées, celles-ci bénéficiant d'exemptions fiscales.

L'actif total des 28 principales fondations – on en comptait quelque 871 en 2015 (privées ou familiales) – s'élevait à 4,7 milliards de dollars en 2013. Une taxe sur leur capital occasionnerait des revenus de 115 millions de dollars, selon la coalition.

Avec sa campagne 10 milliards $ de solutions, la coalition veut démontrer que les choix économiques du gouvernement résultent d'une approche politique et idéologique, laquelle rejette le principe d'un juste partage de la richesse.

➲nonauxhausses.org

---

8 mars 2017

L'égalité sans limites

La Journée internationale des femmes est l'occasion de faire entendre la voix des femmes et de mettre en lumière les enjeux qui les touchent de plus près. C'est aussi un moment privilégié pour les syndicats de souligner ce moment phare des luttes féministes. En 2017, le thème choisi pour le 8 mars : *L'égalité sans limites*. En janvier, vous recevrez le formulaire de commande de matériel des outils du 8 mars (affiches, autocollants et dépliants gratuits ainsi que les épinglettes au coût unitaire de 3 $). Dans l'édition de l'*Unité* de mars, nous présenterons le détail des activités organisées par le comité de la condition féminine du conseil central, mais déjà, vous pouvez vous inscrire à la formation condition féminine.

Formation condition féminine les 6 et 7 mars 2017

Cette session fait le point sur la situation actuelle de la condition féminine et vise à informer les syndicats de la nécessité persistante de mettre sur pied un comité de condition féminine. La militante responsable du dossier sera capable d'établir un plan de travail pour le syndicat, en tenant compte d'enjeux comme l'équité salariale, la santé au travail, le harcèlement sexuel, la représentation des femmes et leur place à la CSN. Pour vous inscrire : 514 598-2005 ou au www.ccmm-csn.qc.ca.

CCF

Une petite abeille cette Mireille !

Intelligente, pourvue d'un grand jugement et d'un calme olympien, vaillante, femme de cœur et d'action : ce sont les mots qui ont été employés pour qualifier Mireille Bénard, lors d'une soirée surprise organisée le 1er décembre pour souligner sa contribution au conseil central pendant presque deux décennies. Tour à tour, elle a occupé les fonctions de vice-présidente, de conseillère syndicale et de coordonnatrice, avant d'être nommée adjointe au comité exécutif de la CSN au mois d'août dernier. Merci Mimi !

Optilab

Le CHU Sainte-Justine aussi menacé

Au CHU Sainte-Justine, pas moins de 237 technologistes médicaux viennent d'apprendre qu'au 1er avril 2017, ils ne feront plus partie de l'équipe œuvrant auprès des enfants. Désormais, leur employeur sera le CHUM et dans le contexte de la centralisation des laboratoires à cet endroit, il n'est pas évident que cette expertise, ce dévouement et ces emplois seront maintenus.

Devant cette tragédie liée aux lubies centralisatrices du gouvernement Couillard-Barrette, qui inquiète tout autant les employé-es que les parents, le Syndicat des technicien-nes et professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec–CSN a enclenché une mobilisation afin de faire échec à ce désastre annoncé.

Le syndicat a décidé de s'adresser directement à l'opinion publique en demandant aux membres frappés par le projet Optilab de décliner un message à même leur propre photographie. Ces clichés accompagnés de messages seront utilisés sur les réseaux sociaux et serviront pour la confection d'une mosaïque imprimée qui deviendra l'affiche symbolisant la résistance du milieu des laboratoires au CHU Sainte-Justine.

Février, Mois de l'Histoire des Noir-es

Montréal noire

Pourquoi le mois de février ? Il a été choisi parce qu'il est le mois d'anniversaire de naissance de deux grands abolitionnistes de l'esclavage, Frederick Douglas et Abraham Lincoln.

En adoptant sa loi en 2007, année après année, le Québec tenait à rappeler l'apport sociétal des communautés noires à la mémoire collective. Qu'on les aime ou non, la contribution des Oliver Jones, Bruny Surin, Michaëlle Jean, Jean Alfred, Dany Laferrière et bien d'autres n'est plus à défendre.

En 2017, le conseil central profite des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour organiser un événement tout particulier. En présence de Bernard Vallée, de Montréal Explorations (patrimoine et enjeux urbains), nous sillonnerons en autobus les rues et les quartiers de Montréal pour vivre la présence des communautés noires en son territoire. L'esclavage à Montréal, les célébrités, l'emploi, le racisme et le profilage seront, entre autres, abordés.

Montréal noire
Mardi 28 février 2017
9 h à 12 h
Départ de la CSN :
1601, De Lorimier
(métro Papineau)
Inscription obligatoire au 514 598-2021 ou julie.lampron-lemire@csn.qc.ca

Les origines

- Février 1926 : naissance de la Semaine des Noir-es, aux États-Unis.
- Février 1976 : la « Semaine » devient le « Mois » de l'Histoire des Noir-es.
- Février 2007 : entrée en vigueur de la loi québécoise déclarant le mois de février celui de l'Histoire des Noir-es.

Mettre du soleil au travail

Depuis le 2 février 2010, la CSN souligne l'importance du soutien social comme facteur de protection devant toutes les formes de détresse vécues par nos collègues de travail. Très préoccupés par l'accroissement des problèmes psychosociaux, la CSN et ses conseils centraux travaillent à la promotion et au développement de réseaux d'entraide dans les milieux de travail depuis la fin des années 1990.

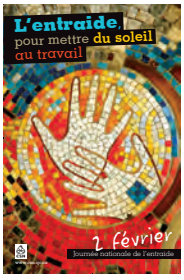

La journée du 2 février est une occasion de souligner l'entraide comme forme de solidarité humaine, volontaire et gratuite. Elle est aussi reconnue comme une des voies innovantes et renouvelées de nos pratiques syndicales. Pour l'occasion, des affichettes et des autocollants sont disponibles pour faire la promotion de l'entraide.

Cette année, les entraidantes et entraidants CSN seront invités à faire une tournée de leur milieu de travail avec des petits pots de bonheur. Ils inviteront les collègues de travail à piger une phrase réconfortante qui fait du bien au moral. Cette manière d'aborder les collègues de travail se veut une manifestation concrète de présence à l'autre et de reconnaissance. Bref, la distribution de mots gentils donnent tout son sens au thème de la Journée nationale de l'entraide... pour mettre du soleil au travail !

Pour vous procurer gratuitement les petits pots de bonheur et tout le matériel nécessaire au bon déroulement de cette journée (affiches, pots et messages), écrivez à : frederick.bernier@csn.qc.ca ou au 514-598-2158.

La Caisse d'économie solidaire

Pour soutenir les paradis sociaux, pas fiscaux

Le modèle de développement hérité des ères Reagan et Thatcher, relancé hier par Harper et aujourd'hui par Couillard détourne littéralement la richesse des mains de ceux et celles qui la produisent, les salarié-es, et de celui qui la redistribue, du moins en partie, l'État. La preuve n'est plus à faire que ce modèle n'est pas fait pour tout le monde. Il est peut-être fait pour les bandits en cravate qui remplissent les paradis fiscaux. Mais certainement pas pour le monde ordinaire.

Depuis ses origines, la CSN et ses syndicats font dans l'économie. Par leur action syndicale, d'abord. Mais aussi par leur implication directe dans le développement d'instruments et d'institutions économiques. Dès le début du siècle, la CSN et ses syndicats se sont impliqués dans le développement de coopératives, de mutuelles, d'OBNL, de Caisses d'épargne et de crédit qui, fusionnés, sont devenus aujourd'hui la Caisse d'économie solidaire. Plus récemment, ils ont ajouté à leur arsenal MCE Conseils, Bâtirente, Fondaction, Filaction, Neuvaction, etc. Pourquoi ? Pour faire servir le pouvoir économique des travailleuses et travailleurs à des finalités sociales et, ce faisant, être comme groupe organisé, un interlocuteur et un acteur dans le débat public sur le développement économique et sa mise en œuvre.

Au fil du temps, la Caisse s'est consacrée au développement des entreprises d'économie sociale, au montage financier de l'appui aux syndicats qui vivent de longues luttes, aux finances personnelles éthiques et responsables et à l'appui d'initiatives génératrices d'innovations sociales. Elle occupe ce créneau, et elle est la seule à l'occuper au Québec. Grâce, particulièrement, aux dépôts des 650 organisations syndicales qui font affaire avec elle. Mais grâce aussi aux dépôts de 2 500 autres organisations et au-delà de 12 000 déposants particuliers. C'est déjà bien. Mais elle est équipée pour accueillir encore beaucoup plus de syndicats et même tous les syndicats de la CSN. Comme elle est en mesure de recevoir les avoirs de tous ceux et celles qui souhaitent que leurs finances soient gérées de façon responsable, efficace et éthique. À ce chapitre, c'est connu, la Caisse est au « top niveau ».

Soutenir les paradis sociaux, pas fiscaux, c'est son boulot !

Gérald Larose
Président
Caisse d'économie solidaire Desjardins

Fondaction CSN

Un chef de file en développement durable

Fondaction CSN est un fonds de travailleurs qui s'est donné comme mission, dès sa création, d'accorder une attention particulière aux entreprises d'économie sociale, à celles qui se préoccupent de l'environnement et à celles qui contribuent, par leurs activités, au dynamisme économique de leur localité et de leur région. Fondaction s'est d'ailleurs engagé à investir 50 millions de dollars ces deux prochaines années dans des entreprises, des fonds ou des projets qui contribuent à la lutte aux changements climatiques. À titre d'exemple, Fondaction et la COOP Carbone ont créé le Fonds Carbone, un fonds de 20 millions de dollars dédié au financement de projets innovants de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord. Le Fonds carbone permettra de contribuer à l'émergence de nouveaux montages financiers par contrat carbone et de permettre la réalisation de projets.

Aussi, Fondaction CSN a tout récemment annoncé un accompagnement financier de 12,45 millions de dollars pour soutenir la Nation huronne-wendat dans l'acquisition d'une participation financière dans le parc éolien de la Rivière-du-Moulin, l'installation d'énergie éolienne la plus importante au Canada. Cet investissement permettra à la communauté de générer des revenus qui seront réinvestis dans des projets structurants et mobilisateurs dans la communauté, en plus de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Fondaction gère un actif d'environ 1,5 milliard de dollars provenant de l'épargne-retraite de plus de 131 000 Québécoises et Québécois en investissant cet argent dans des PME afin de contribuer à un développement plus durable. L'épargne recueillie permet aux actionnaires, majoritairement issus de la classe moyenne, de contribuer ensemble à un développement axé sur l'intérêt collectif[1].

[1] Il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent; le passé n'est pas indicatif du futur. Ces titres sont placés au moyen d'un prospectus contenant de l'information détaillée importante à leur sujet, notamment sur les frais. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus sur fondaction.com.

La crise des réfugié-es

État de situation au Canada

Qu'en est-il de la situation des réfugié-es au Canada, à la suite de la promesse du gouvernement fédéral d'accueillir 25 000 réfugiés au pays ?

Si le Canada a largement atteint cette cible avec ses 35 000 réfugié-es, il reste que ceux-ci font face à de grands défis. Le 26 novembre, à la suite d'une consultation tenue à Montréal auprès de réfugiés, de travailleurs sociaux et autres acteurs du milieu de l'immigration, le Conseil canadien pour les réfugiés a conclu que les délais d'attente, l'information difficile à trouver, les soins en santé mentale insuffisants, l'obtention de cartes d'identité et d'un emploi représentaient des obstacles majeurs pour les réfugiés.

Démystifier leur réalité

Toujours en novembre, le comité Amnistie internationale de l'UQAM organisait une conférence afin de comprendre ce que les réfugiés peuvent vivre comme difficultés en fuyant leur pays, mais aussi en devant intégrer une nouvelle société.

L'avocat spécialisé dans l'assistance aux réfugiés et aux immigrants, Guillaume Cliche-Rivard, a insisté sur l'incertitude du statut de réfugié et sur l'intransigeance du système d'immigration canadien. Il a présenté la cause de Sanoussy Bérété, un Guinéen de 30 ans arrivé en 2012, bisexuel et catholique, qui risque d'être persécuté s'il retourne dans son pays d'origine. Après avoir usé tous les recours juridiques, l'avocat a expliqué que ses derniers espoirs consistaient en une sortie publique afin de faire pression sur Justin Trudeau. Il a aussi soulevé le paradoxe d'avoir un premier ministre se disant ouvert à la situation des réfugiés, à la diversité religieuse et à la communauté LGBT, mais qui ne dote pas son ministère de l'Immigration des moyens nécessaires pour protéger les plus vulnérables.

Ensuite, Nawar Helaleh, réfugié syrien arrivé en 2015, a parlé de son parcours. Fuyant la Syrie pour des raisons de sécurité et pour éviter de faire son service militaire, et ayant de la famille au Québec, il est passé par le processus de parrainage privé, beaucoup plus rapide que le système public. Brillant élève, il a appris le français en moins de trois mois à l'aide des cours de francisation offerts par le gouvernement et s'est trouvé un emploi. Passionné par la trompette, Nawar étudie en musique à l'Université de Montréal. Il a confié que son intégration se passait très bien et qu'il avait un coup de cœur pour notre ville multiculturelle et pour les Québécois, extrêmement chaleureux à son égard.

La situation de Nawar est particulière puisque déjà en Syrie, il rêvait du Canada, du français et des possibités artistiques que le pays pouvait lui offrir. Nawar reconnaît qu'il a eu de la chance.

Force est d'admettre qu'il est de notre devoir, en tant que société, de réfléchir aux actions que nous pouvons entreprendre et aux choix que nous pouvons faire pour faciliter le processus d'intégration des réfugiés au Québec. L'histoire continue de s'écrire et il est à espérer que tant les gouvernements, les villes que les syndicats et les citoyens fassent des efforts réels pour que l'intégration et la vie des réfugiés s'améliorent.

Rock Beaudet
Comité solidarité internationale
SEE CDPDJ (CSN)
et Catherine Maertens
Comité Amnistie UQAM

Syndicalisme et démocratie

Une heureuse initiative

Nous saluons la démarche de Lettres en main, un organisme d'alphabétisation ayant adapté en espagnol deux de ses ouvrages portant sur la syndicalisation et la démocratie. Ils s'adressent aux adultes peu alphabétisés de Colombie. Ce travail a été fait en collaboration avec Sintraicañazucol, un syndicat colombien actif dans l'industrie de la canne à sucre. Ces deux ouvrages ont entre autres pour objectif de promouvoir, chez les syndiqué-es et les non-syndiqué-es, une meilleure connaissance et compréhension des processus menant à l'accréditation – notamment pour rendre plus efficace l'exercice de leurs droits économiques, sociaux et du travail – ainsi que des valeurs démocratiques afin de participer activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On le sait, la Colombie est un pays où les droits des travailleurs sont les plus bafoués et où de nombreux syndicalistes ont été assassinés. Or, ces deux ouvrages viendront sûrement sécuriser et appuyer les luttes des plus précaires.

Vous pouvez vous les procurer ainsi que plusieurs autres en les téléchargeant sur le site de Lettres en main ou en communiquant avec le groupe. L'ensemble de la documentation s'adresse non seulement aux personnes peu alphabétisées, mais aussi se veulent d'excellents outils de sensibilisation et de vulgarisation.

➲www.lettresenmain.com

CSN

120 800
membres CSN
dans le réseau de la santé et des services sociaux

UNE FORCE INCONTOURNABLE

#forcecsn
incontournable.info